



Préavis municipal No 2017/08

Point No 4 de l'ordre du jour de la séance du 12 décembre 2017

Budget 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous propose le budget 2018 annexé présentant un excédent de revenus qui se monte à :

CHF 123'800.00

Ce résultat est dans la ligne des précédents exercices mais ne doit pas masquer les hausses marquées des charges dont nous n'avons pas une complète maîtrise (associations intercommunales et Canton notamment). La bonne situation financière de la commune permet de maintenir un équilibre budgétaire.

Afin de faciliter la lecture et la compréhension du budget de fonctionnement 2018, nous nous permettons, par ce préavis, de mettre en exergue certaines variations.

La présentation des comptes par classification administrative permet de relever les variations suivantes :

Classification administrative	Comptes 2016		Budget 2017		Budget 2018		B18 vs C16		B18 vs B17	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Variation nette		Variation nette	
1 Administration générale	2 883 812	-1 880 149	3 184 830	-2 138 680	3 472 300	-2 228 400	240 237	24%	197 750	19%
2 Finances	2 257 543	-10 110 270	2 016 040	-9 499 180	1 974 800	-10 027 400	-199 874	3%	-569 460	8%
3 Domaines et bâtiments	3 843 540	-2 213 806	1 905 560	-1 594 180	1 961 600	-1 766 400	-1 434 535	-88%	-116 180	-37%
4 Travaux	4 168 890	-3 026 131	4 089 750	-2 554 840	4 189 700	-2 407 700	639 241	56%	247 090	16%
5 Instruction publique	1 299 418	0	1 335 580	0	1 546 600	0	247 182	19%	211 020	16%
6 Police	593 813	-66 877	605 470	-50 500	554 900	-50 500	-22 536	-4%	-50 570	-9%
7 Sécurité sociale	2 246 243	-35 704	2 541 000	-12 000	2 618 200	-12 000	395 661	18%	77 200	3%
8 Services industriels	938 609	-931 746	883 500	-832 500	856 500	-806 000	43 637	636%	-500	-1%
Résultat	Excédent revenu	-32 814	Excédent revenu	-120 150	Excédent revenu	-123 800				

Administration générale

11 Administration / 13 service du personnel

- La hausse de la masse salariale en comparaison du budget 2017 et des comptes 2016, provient principalement de l'internalisation des prestations liées au tourisme, des prestations de conciergerie dévolues à EPK et des activités en hausse de l'administration. Cette masse salariale du groupe 13 est, par la suite, intégralement ventilées dans les autres groupes sous imputations internes (cf. 13.301.10).

16 Tourisme

- L'augmentation des charges, dans ce chapitre équilibré, est aussi la conséquence d'une volonté d'amélioration des activités et des manifestations (cf. 161.317.00 / 162.317.00 / 163.317.00).

17 Transports publics

- Le coût des transports publics du bassin de la Broye, tenant compte de la population et de la qualité de desserte, est en nette hausse (cf. 18.351.70).

Finances

21 Impôts

- L'estimation de nos rentrées fiscales est globalement prudente. L'évolution des recettes des personnes physiques suivent donc l'évolution de la population de la commune mais de manière plus modérée. Les recettes liées aux mutations immobilières, en l'occurrence droits de mutation et gains immobiliers, sont basées sur l'exercice 2015. Celui de l'année 2016 était marqué par une accélération des cessions liées aux premières tendances de restrictions des constructions. L'estimation est donc volontairement pessimiste.

22 Services financiers

- Les fortes variations, d'une année à l'autre, se concentrent sur la péréquation financière (cf. 22.352.00 / 22.452.00-01).

Domaines et bâtiments

Les fortes baisses, par rapport à l'année 2016, proviennent des amortissements supplémentaires en 2016 décidés lors de la clôture et non budgétés.

D'une manière générale, nous prévoyons beaucoup d'entretiens et de réfections au niveau des ouvrages agricoles et des bâtiments.

35 Bâtiments

- L'externalisation de la gestion de nos bâtiments engendre des honoraires de gérance immobilière (cf. 3501.318.50).
- La réfection du bâtiment de l'ancienne école de Constantine est planifiée (cf. 3532.314.10).

Travaux

42 Service de l'urbanisme

- Il est anticipé des honoraires juridiques et techniques ainsi que l'élaboration du plan général d'affectation suite aux effets liés à l'aménagement du territoire (cf. 42.318.50-51-52-54).

43 Routes

- Les charges importantes de réfections des routes sont également estimées (43.314.20).

44 Parcs, promenades et cimetières

- La création de place de jeux proche de l'école EPK à Salavaux est prévue (cf. 44.314.10).

45 Ordures ménagères

- Le budget 2018 proposé montre un équilibre dans ces comptes affectés grâce à une hausse de la taxe forfaitaire annuelle de 50 à 60 CHF (cf. 452.434.20).

47 Cours d'eau, rives et ports

- Les frais liés à la renaturation de la Broye et de la Petite Glâne sont planifiés (473.314.71-72).
- Le port de petite batellerie à l'embouchure de la Broye est la conséquence de la renaturation de la Broye (cf. 474.314.70)

Instruction publique

51 et 52 Enseignements primaire et secondaire

- La hausse est marquée au niveau des charges de l'enseignement par l'évolution des coûts d'exploitation de l'ASIA et la croissance du nombre d'élèves.

Police

Une tendance baissière est constatée dans ces charges.

Sécurité sociale

71 Service social

- La facture sociale (péréquation) explique principalement l'évolution continue et violente de la hausse de la sécurité sociale (cf. 72.351.50).

Services industriels

81 Service des eaux

- Les besoins d'entretien des canalisations et de renouvellement du réseau sont prévus (cf. 81.314.40).
- Les honoraires et des frais d'études pour le projet du réservoir d'eau de Charmontel sont budgétés (cf. 81.318.50).

En résumé, notre budget 2018 se présente comme suit :

- Total des charges CHF 17'174'600.00
- Total des revenus CHF 17'298'400.00

- **Excédent de revenus CHF 123'800.00**

Fondé sur l'exposé ci-dessus, ainsi que sur l'arrêté d'imposition 2018, la Municipalité suggère au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Conclusions :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal no 2017/08,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'accepter le budget tel que présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :



Blaise Clerc



La Secrétaire :



Sylvie Baumann